Annual Report 1982-83

LOTTERIES COMMISSION

NEW BRUNSWICK

HONOURABLE J.B.M. BAXTER, Q.C.
CHAIRMAN
LOTTERIES COMMISSION OF
NEW BRUNSWICK

The Honourable J.B.M. Baxter, Q.C.
Minister of Finance
Province of New Brunswick

We are pleased to submit to you the seventh Annual Report of the Lotteries Commission of New Brunswick. This Report deals with the operations of the Lotteries Commission of New Brunswick for the fiscal year 1982-83.

Atlantic Lottery Corporation products continue to grow in popularity, evidenced by this year's strong growth in sales. Profits did not match growth in sales because of heavy capital costs of computer terminals and computing equipment, associated with the start up of the new 6/49 game. It is expected that strong growth in sales and profits will be achieved in the ensuing year.

SIGNED:

Ian D. MacBain

Ian D MacBain

Commissioner

Normand Martin

Normand Martin

Commissioner

THE LOTTERIES COMMISSION OF NEW BRUNSWICK

The three member Commission is chaired by the Minister of Finance, the Honourable John B. M. Baxter. Two deputy Ministers; Mr. Ian D. MacBain of Finance and Mr. Normand Martin of Education served as Commissioners again in 1982-83.

The Commission has two broad areas of responsibility. It develops Provincial lottery policy and represents Provincial interests in the lottery field particularly as it relates to government operated lotteries. The Commission is also responsible for the administration of the licensing system for all privately operated gaming activities such as raffles and bingos.

The New Brunswick government operates no lotteries but is a shareholder in the Atlantic Lottery Corporation (A.L.C.) and in the Interprovincial Lottery Corporation (I.L.C.). The Atlantic Lottery Corporation is a jointly owned Crown Corporation of the four Atlantic Provinces. It offers the regional games; the "A-Plus" and "Loto 50". The A.L.C. also handles and markets the products of the Interprovincial Lottery Corporation. The I.L.C. is a Crown Corporation jointly owned by the ten Canadian Provinces. In 1982-83, its three products were; "The Provincial", the "Super Loto" and "Lotto 6/49"; all nationwide lottery games.

Mr. MacBain of Finance and Mr. Martin of Education represented the Province on the Board of Directors of the Atlantic Lottery Corporation again this year. Mr. Martin also represented the Province on the Board of the Interprovincial Lottery Corporation.

The year saw introduction of a new lottery concept for the region in the form of "Lotto 6/49". All previous games offered in the area involved customers purchasing prenumbered tickets for a draw with set prizes.

The 6/49 enables customers to make up their own tickets by having them choose six numbers from a selection of 49 available. The order of the numbers is not important, as it would be in other games. If the customer's number matches the one picked at random each week, he or she wins a share of the total Canadian prize pool. The top prize is not fixed and if it is not won in one week it will be added to the following week. This prize could run from a low of $500,000 to a high of millions.

The "6/49" also differs in the equipment needed to operate the game. It requires an extensive network of computer terminals for sales and a central computer at the A.L.C. headquarters. This set up, however, will enable the A.L.C. to easily develop and operate other games. The computer system has performed a further benefit by increasing the overall efficiency of the Corporation through expanded use of the computer for routine operating functions.

The Commission has also continued working on new guidelines for licensing of bingos, raffles and other games of chance. It is expected that these guidelines will be introduced in fiscal year 1983-84. They will bring about significant changes in the system of licensing and will detail new rules of conduct for licensees. They are geared to protecting eligible groups and the important community funding they provide.

FINANCIAL RESULTS

The profit share that the Commission receives from the Atlantic Lottery Corporation is directly proportional to ticket sales in this Province. This money is immediately credited to the Consolidated Revenue Fund.

New Brunswick's share of the 1982-83 net profits of the Atlantic Lottery Corporation was $7,013,760. That was a decrease of 6.5% over the previous year. Total sales in the Province increased but the high capital costs associated with the start up of the 6/49 game inhibited growth of profits in the year. Healthy profit growth is anticipated in 1983-84.

New Brunswick earned 34.0% of total Atlantic Lottery Corporation profits, a slight decrease from the 34.4% share of the previous year.

Total ticket sales in New Brunswick were $26,715,880. The A-Plus game accounted for 47.3% of total New Brunswick sales in 1982-83. The Provincial game accounted for 16.5%; the Super Loto Game, 13.8%, the Loto 50 game, 16% and the 6/49 game, 6.4%.

LOTTERIES COMMISSION OF NEW BRUNSWICK

FINANCIAL STATEMENTS
31 MARCH 1983

AUDITOR'S REPORT

To the Members of the
Lotteries Commission of New Brunswick

I have examined the balance sheet of the Lotteries Commission of New Brunswick as at 31 March 1983 and the statements of income and account with the Province of New Brunswick for the year then ended. My examination was made in accordance with generally accepted auditing standards, and accordingly included such tests and other procedures as I considered necessary in the circumstances.

In my opinion, these financial statements present fairly the financial position of the Commission as at 31 March 1983 and the results of its operations for the year then ended in accordance with the accounting policies set out in Note 1 to the financial statements applied on a basis consistent with that of the preceding year.

J. S. Astle, C.A.
Auditor General

Fredericton, N.B.
22 September 1983

LOTTERIES COMMISSION OF NEW BRUNSWICK
BALANCE SHEET
31 MARCH 1983

	1983	1982
ASSETS		
Current assets		
Due from Atlantic Lottery Corporation Inc.	$745,565	$745,549
Other assets		
Funds held by Atlantic Lottery Corporation Inc. re acquisition of fixed assets	233,275	196,946
Investment in share capital of Atlantic Lottery Corporation Inc.	100	100
Investment in share capital of Interprovincial Lottery Corporation	1	1
	233,376	197,047
	$978,941	$942,596
LIABILITIES AND CONTRIBUTED SURPLUS		
Current liabilities		
Due to Province of New Brunswick	$745,565	$745,549
Long-term liabilities		
Due to Province of New Brunswick	233,275	196,946
Contributed surplus (Note 2)	101	101
	$978,941	$942,596

Approved by the Commission

....., Chairman

....., Member

LOTTERIES COMMISSION OF NEW BRUNSWICK
STATEMENT OF INCOME
FOR THE YEAR ENDED 31 MARCH 1983

	1983	1982
Income		
Share of net profit of Atlantic Lottery Corporation Inc. - transferred to the account with the Province of New Brunswick	$7,013,760	$7,500,013

LOTTERIES COMMISSION OF NEW BRUNSWICK
STATEMENT OF ACCOUNT WITH THE PROVINCE OF
NEW BRUNSWICK FOR THE YEAR ENDED 31 MARCH 1983

	1983	1982
Current liability		
Balance, beginning of year	$ 745,549	$ 399,005
Income for the year	7,013,760	7,500,013
Less: Increase in long-term liability in the year	(36,329)	(7,062)
Funds available to Province of New Brunswick	7,722,980	7,891,956
Less Remittances during the year	6,977,415	7,146,407
Balance, end of year	$ 745,565	$ 745,549
Long-term liability		
Balance, beginning of year	$ 196,946	$ 189,884
Add: Increase in long-term liability in the year	36,329	7,062
Balance, end of year	$ 233,275	$ 196,946

THE LOTTERY DOLLAR

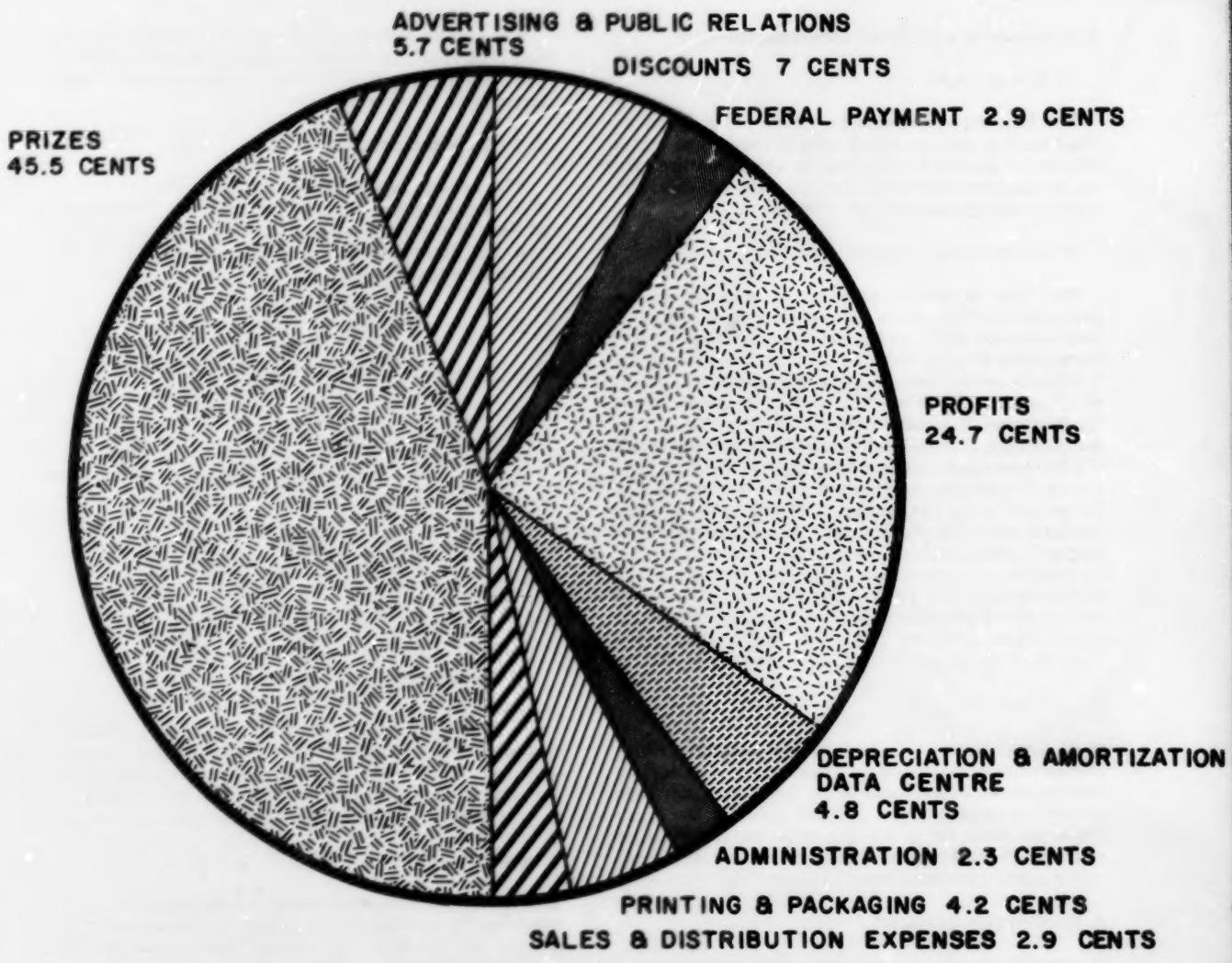

LOTTERIES COMMISSION OF NEW BRUNSWICK
NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
31 MARCH 1983

1. Summary of significant accounting policies

a) Accrual basis

The financial statements are prepared using the accrual basis of accounting whereby revenues and expenditures are allocated to the year in which they are earned or incurred irrespective of the date on which the related cash transactions are effected.

b) Investments

The New Brunswick government operates no lotteries but the Province is a shareholder in Atlantic Lottery Corporation Inc. and in the Interprovincial Lottery Corporation (I.L.C.). Atlantic Lottery Corporation Inc. is a jointly-owned Crown Corporation of the four Atlantic Provinces. It offers the weekly regional games "A-Plus" and "Loto-50". Atlantic Lottery Corporation Inc. also markets and handles regionally the products of the Interprovincial Lottery Corporation. The I.L.C. is a Crown Corporation jointly owned by the ten Canadian Provinces. In the year ended 31 March 1983, its three products were "The Provincial", "Super Loto" and "Lotto 6/49", all national lottery games.

The investments in Atlantic Lottery Corporation Inc. and Interprovincial Lottery Corporation are carried at cost. Net profits of these corporations are distributed annually to the shareholders.

2. Contributed surplus

This amount represents funds paid by the Province of New Brunswick on behalf of the Lotteries Commission of New Brunswick to Atlantic Lottery Corporation Inc. and the Interprovincial Lottery Corporation in exchange for share capital.

Rapport Annuel 1982-83

COMMISSION DES LOTERIES

NOUVEAU-BRUNSWICK

L'HONORABLE J.B.M. BAXTER, C.R.
PRESIDENT DE LA COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'honorable J.B.M. Baxter, C.R.
Ministre des Finances
Province du Nouveau-Brunswick

Nous avons l'honneur de vous présenter le septième rapport annuel de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick sur ses activités pour l'année financière 1982-1983.

Les jeux de la Société des loteries de l'Atlantique sont de plus en plus populaires comme en témoigne l'augmentation substantielle des ventes de billets durant l'année. Les bénéfices ne se sont pas accrus au même rythme à cause des capitaux importants qu'il a fallu engager pour l'achat des centres ordinateurs et du matériel informatique nécessaires au lancement du nouveau jeu Lotto 6-49. Les ventes de billets et les bénéfices devraient connaître une bonne reprise au cours de la prochaine année.

Ian D. MacBain

Commissaire

Normand Martin

Commissaire

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le ministre des Finances, l'honorable John B. M. Baxter, est président de la Commission composée de trois membres. Le sous-ministre des Finances, M. Ian MacBain et le sous-ministre de l'Éducation, M. Normand Martin ont encore cette année exercé les fonctions de commissaires.

La Commission est chargée de deux grands domaines. Elle définit la ligne de conduite de la province en ce qui concerne les loteries et représente les intérêts de cette dernière en la matière, surtout en ce qui a trait aux loteries gérées par le gouvernement. La Commission est aussi chargée de l'application d'un système de délivrance de licences pour tous les jeux de hasard exploités dans le secteur privé comme les bingos et les tombolas.

La province du Nouveau-Brunswick n'exploite pas de loterie, mais elle est actionnaire de la Société des loteries de l'Atlantique et de la Société des loteries interprovinciales (S.L.I.). La Société des loteries de l'Atlantique est une société de la Couronne qui appartient conjointement aux quatre provinces de l'Atlantique. Elle offre dans la région les jeux A-Plus et Loto 50. De plus, elle assure la commercialisation et s'occupe des jeux de la Société des loteries interprovinciales (S.L.I.). Cette dernière est une société de la Couronne qui appartient conjointement aux dix provinces. En 1982-1983, elle a exploité trois jeux à l'échelle nationale, soit le Provincial, la Super-Loto et la "Lotto 6-49".

M. MacBain du ministère des Finances et M. Martin du ministère de l'Éducation ont encore une fois cette année représenté la province au conseil d'administration de la Société des loteries de l'Atlantique. M. Martin a aussi siégé au conseil d'administration de la Société des loteries interprovinciales comme représentant de la province.

Au cours de l'année, un nouveau concept de loterie a été introduit dans la région sous la forme de la Lotto 6-49. Pour participer à tous les jeux précédents, le joueur devait acheter un billet pré-numéroté en vue du tirage qui comportait des prix déterminés.

Avec la Lotto 6-49, le joueur peut composer son propre numéro en choisissant six chiffres de 1 à 49. Contrairement aux autres jeux, l'ordre des chiffres n'a aucune importance. Si les chiffres que le joueur a choisis correspondent à ceux qui sont tirés au hasard cette semaine-là, le joueur gagne un certain pourcentage de tout l'argent versé dans la cagnotte à travers le Canada. Le gros lot n'est pas déterminé. D'un montant minimum de 500 000 $, il peut atteindre des millions de dollars. Si personne ne gagne le gros lot une semaine, l'argent est ajouté au gros lot de la semaine suivante.

Ce qui distingue aussi le jeu "6-49", c'est le matériel utilisé. Un réseau complet de centres ordinateurs a été mis sur pied pour les ventes. Ces centres sont reliés à l'ordinateur de l'administration centrale de la Société des loteries de l'Atlantique. Ce système permettra à la Société de concevoir et d'exploiter facilement de nouveaux jeux. Déjà, grâce à l'utilisation accrue de l'ordinateur pour des activités courantes, la Société a pu accroître l'efficacité de son organisation.

La Commission a aussi poursuivi l'élaboration d'une nouvelle réglementation sur la délivrance des permis pour les bingos, les tombolas et d'autres jeux de hasard. On prévoit l'introduire au cours de l'année financière 1983-1984. Cette réglementation apportera des modifications importantes au système de délivrance des permis de loterie et exposera en détail une nouvelle ligne de conduite pour les titulaires de permis. Elle vise à protéger les groupes admissibles et l'importante source de financement que représentent les jeux pour la communauté.

RESULTATS FINANCIERS

La part des bénéfices que la Commission reçoit de la Société des loteries de l'Atlantique est directement proportionnelle aux ventes de billets réalisées dans la province. Ces sommes sont aussitôt versées au Fonds consolidé.

La part provinciale des bénéfices nets de la Société des loteries de l'Atlantique s'est élevée à 7 013 760 $ pour l'année 1982-1983, soit une diminution de 6,5% par rapport à l'année précédente. Les ventes totales dans la province ont augmenté, mais les investissements élevés associés au lancement du jeu "6-49" ont ralenti la croissance des bénéfices pendant l'année. On prévoit que la situation s'améliorera en 1983-1984.

Le Nouveau-Brunswick a reçu 34% des bénéfices de la Société des loteries de l'Atlantique, soit une légère diminution de 34,4% par rapport à l'année précédente.

Au total, les ventes de billets réalisées au Nouveau-Brunswick ont atteint 26 715 880 $. Le jeu A-Plus a généré 47,3% des ventes réalisées au cours de 1982-1983; le Provincial, 16,5%, la Super Loto, 13,8%; la Loto 50, 16% et le 6-49, 6,4%.

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RAPPORTS FINANCIERS
31 MARS 1983

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres
Commission des loteries du Nouveau-Brunswick

J'ai étudié le bilan au 31 mars 1983 de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick, ainsi que l'état des revenus et l'état des comptes dus à la province du Nouveau-Brunswick pour l'année écoulée. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté les sondages et autres procédés jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Commission au 31 mars 1983, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'année terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

J. S. Astle, C.A.
Vérificateur général

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
Le 22 septembre 1983

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 1983

	1983	1982
ACTIF		
Actif à court terme		
Fonds à recevoir de la Société des loteries de l'Atlantique Inc.	$745,565	$745,549
Autres éléments d'actif		
Fonds détenus par la Société des loteries de l'Atlantique Inc. Objet: acquisition d'immobilisations	233,275	196,946
Participation dans la Société des loteries de l'Atlantique Inc.	100	100
Participation dans la Société des loteries interprovinciales	1	1
	233,376	197,047
	$978,941	$942,596
PASSIF ET SURPLUS D'APPORT		
Passif à court terme		
Somme due à la province du Nouveau-Brunswick	$745,565	$745,549
Passif à long terme		
Somme due à la province du Nouveau-Brunswick	233,275	196,946
Surplus d'apport (Note 2)	101	101
	$978,941	$942,596

Approuvé par la Commission

....., Président

....., Membre

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 MARS 1983

	1983	1982
Revenus		
Part des bénéfices nets de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. - somme versée au compte de la province du Nouveau-Brunswick	$7,013,760	$7,500,013

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES COMPTES AVEC LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 MARS 1983

	1983	1982
Passif à court terme		
Solde au début	$ 745,549	$ 399,005
Revenu dérivé des opérations en cours	7,013,760	7,500,013
Moins l'augmentation du passif à long terme	(36,329)	(7,062)
Fonds à la disposition de la province du Nouveau-Brunswick	7,722,980	7,891,956
Moins les paiements effectués au cours de l'exercice	6,977,415	7,146,407
Solde à la fin	$ 745,565	$ 745,549
Passif à long terme		
Solde au début	$ 196,946	$ 189,884
Plus l'augmentation du passif à long terme pour l'exercice	36,329	7,062
Solde à la fin	$ 233,275	$ 196,946

L'ARGENT DE LA LOTERIE

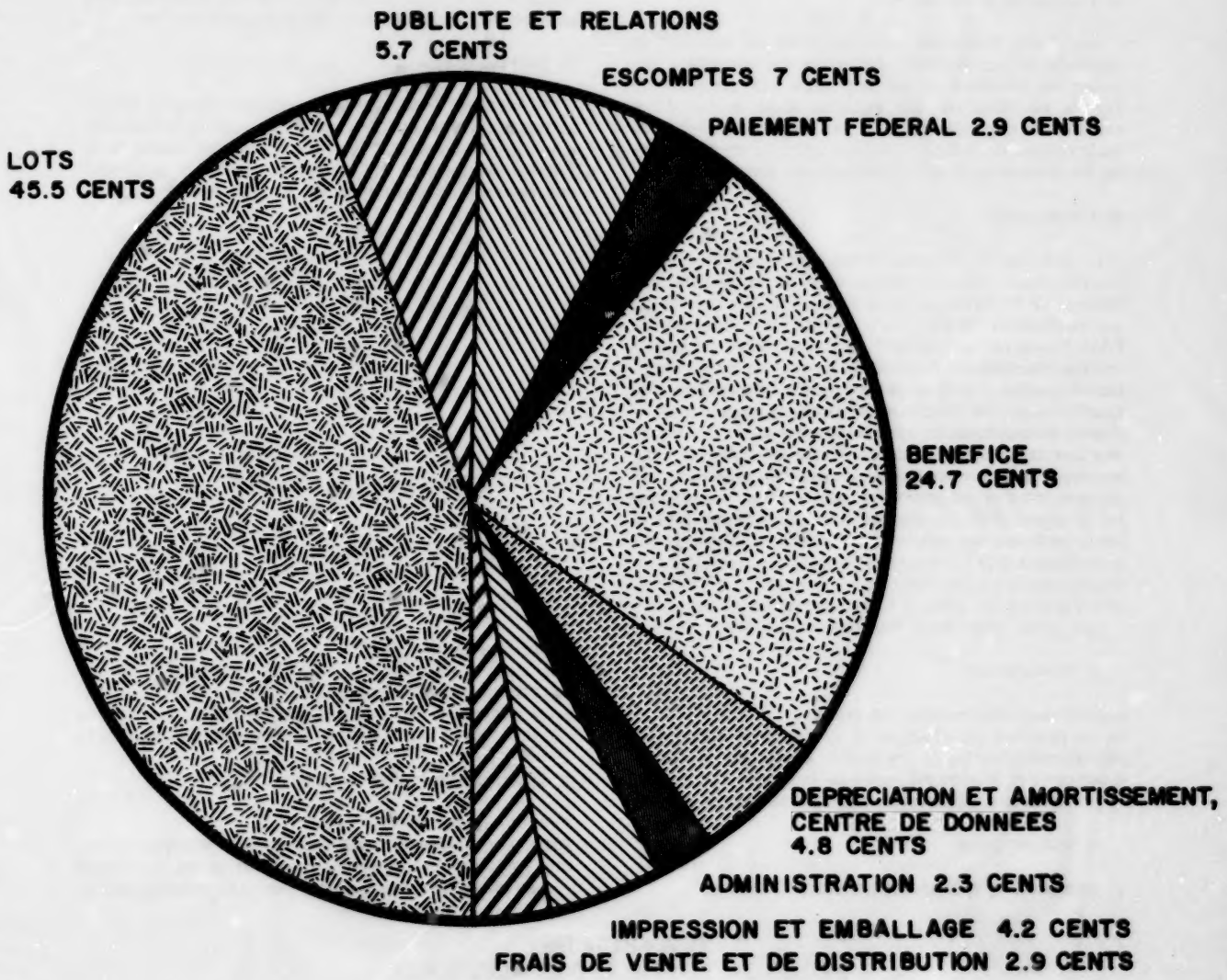

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1983

1. Résumé des conventions comptables importantes

a) Comptabilité d'exercice

Les états financiers sont préparés en utilisant la méthode de comptabilité d'exercice qui consiste à imputer les recettes et les dépenses aux comptes de l'année où elles ont été gagnées (dans le cas d'une recette) ou engagées (dans le cas d'une dépense), sans tenir compte de la date où les opérations d'encaissement ou de décaissement qui s'y rapportent sont effectuées.

b) Participation

La province du Nouveau-Brunswick n'exploite pas de loterie seule. Elle est actionnaire de la Société des loteries de l'Atlantique et de la Société des loteries interprovinciales (S.L.I.). La Société des loteries de l'Atlantique est une société de la Couronne qui appartient conjointement aux quatre provinces de l'Atlantique. Elle offre dans la région les jeux hebdomadaires "A-Plus" et "Loto 50". De plus, elle assure la commercialisation et s'occupe, dans la région, des jeux de la Société des loteries interprovinciales. Cette dernière est une société de la Couronne qui appartient conjointement aux dix provinces canadiennes. Au cours de l'année terminée le 31 mars 1983, la Société a exploité trois jeux à l'échelle nationale, soit le "Provincial", la "Super-Loto" et la "Lotto 6-49".

La participation à la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et à la Société des loteries interprovinciales est comptabilisée au coût. Les bénéfices nets de ces sociétés sont répartis annuellement entre les actionnaires.

2. Surplus d'apport

Ce montant représente les sommes d'argent que la province du Nouveau-Brunswick, au nom de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick, verse à la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et à la Société des loteries interprovinciales, en échange de capital-actions.